

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

RENSEIGNEMENTS : audrey.hoppenot@cen-paca.org / 04 90 47 02 01



CONCOURS PHOTO 2016 « LES ZONES HUMIDES DE LA SAÔNE ET DU RHÔNE »

ARTICLE 1 : OBJET

« zones humides de la Saône et du Rhône » est un concours photo organisé en 2016 par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) et le Conservatoire d'espaces naturels PACA (CEN PACA) dans le cadre du plan Rhône.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à tous les membres du réseau des acteurs des espaces naturels de la Saône et du Rhône (tous les salariés et élus des structures membres). Le **bulletin de participation** est à retirer sur le site de la [FCEN](#) à compter du **15 juin 2016**.

La participation est libre et gratuite. Chaque participant peut soumettre au maximum **trois photos** de son choix en les envoyant par mail au CEN PACA (cf. article 6).

ARTICLE 3 : THÈMES

Les photos intégreront les thèmes suivants :

Thème 1 : Biodiversité des milieux humides de la Saône et du Rhône

Thème 2 : Les espaces naturels de l'axe Saône-Rhône et l'Homme

ARTICLE 4 : FORMAT DES PHOTOS

Chaque participant fournira trois photos maximum tous thèmes confondus. Les photos seront au format numérique JPG et à une taille comprise entre 3 et 10 Mo et 300dpi minimum pour permettre un tirage par exemple au format 40x60 sur Dibond.

ARTICLE 5 : UTILISATION DES CLICHÉS

Chaque participant devra être l'auteur des photos prises. Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné quelle que soit le type d'utilisation de la photographie (conformément à l'article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle).

En acceptant ce règlement, les participants à ce concours autorisent la FCEN et le CEN PACA à utiliser gracieusement les photographies dans les supports et les actions de communication à but non lucratif qu'elle pourra produire.

20 photos seront sélectionnées et valorisées dans le cadre d'une exposition dont le vernissage aura lieu lors des 5èmes rencontres du réseau en décembre 2016 à l'hôtel de ville d'Avignon. Les tirages réalisés par la Fédération des conservatoires d'espaces naturels dans ce cadre restent sa propriété et pourront être mis à disposition des membres du réseau pour être exposés dans d'autres lieux (exposition itinérante).

Aucune utilisation d'une photo pour un autre objectif ne pourra avoir lieu sans l'accord préalable de l'auteur.

Les concurrents s'engagent à garantir la FCEN contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels. Les participants devront veiller à ce que tous les individus clairement identifiables sur les photos présentées aient accepté l'utilisation de leur image.

ARTICLE 6 : ENVOI

Les épreuves devront être envoyées par mail à : audrey.hoppenot@cen-paca.org au plus tard le **31 septembre 2016**, accompagnées du bulletin de participation renseigné. Le nom du fichier numérique devra comporter le nom du photographe et un titre.

ARTICLE 7 : SÉLECTION

Un jury sélectionnera les lauréats selon les critères suivants : **Respect du thème, Originalité/Insolite, Esthétique de la photographie**

Le jury sera composé de : Robert Gentili (Région PACA), Cécile Helle (maire d'Avignon), Émilie Lunaud (attente de confirmation - Agence de l'eau RMC), Nathanaël Picq (graphiste), David Tatin (photographe) et les organisateurs (Jeanne Dupré la Tour, Audrey Hoppenot, Grégoire Landru et Florence Ménétrier) pour deux voix. Il sélectionnera d'une part une photo de chaque thème, et d'autre part 20 photos qui seront imprimées pour construire l'exposition.

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Le jury attribuera un prix pour la plus belle photo de chaque thème : Tirage de la photo sur Dibond (format 30 cm * 40 cm).

Les prix seront remis au moment du vernissage de l'exposition créée à partir du concours photo, le 1^{er} décembre après-midi à l'hôtel de ville d'Avignon, dans le cadre des 5èmes rencontres du réseau des acteurs des espaces naturels Rhône&Saône.

Un prix du public du vernissage sera également attribué.